



KBC Bank
Société anonyme
Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
TVA BE 0462.920.226 (RPM Bruxelles)

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire et à l'Assemblée générale extraordinaire de KBC Bank SA qui se tiendront au siège social, Avenue du Port 2 à 1080 Bruxelles, le mercredi 25 avril 2012 à 11 heures.

L'Assemblée générale ordinaire débutera à 11 heures et sera immédiatement suivie de l'Assemblée générale extraordinaire.

Ordres du jour :

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
5. Proposition d'approbation de la répartition du bénéfice de KBC Bank SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 :
 - affectation à la réserve légale de 85 384 383,07 EUR ;
 - distribution d'un dividende brut de 1,77 EUR par action.
6. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de KBC Groupe SA du point 8 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de KBC Groupe SA du 3 mai 2012, proposition de porter à 5 000 EUR par assemblée le montant des jetons de présence pour les assemblées du Conseil d'Administration à partir de l'exercice 2012. Aucun jeton de présence ne sera toutefois payé aux administrateurs qui, à la date à laquelle ils assistent à une assemblée du Conseil d'Administration, assistent également à une assemblée du Conseil d'Administration de KBC Groupe SA en leur qualité d'administrateur de KBC Groupe SA.
7. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de KBC Groupe SA du point 9 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de KBC Groupe SA du 3 mai 2012

et de l'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2012 de l'amendement proposé de l'article 19 des statuts, proposition de fixer à partir de l'exercice 2012 à 10 000 EUR par an la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration et à 27 500 EUR par an celle des membres du Conseil d'administration dont le mandat se termine lors de cette assemblée générale ordinaire.

8. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2011.
9. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2011.
10. Proposition de donner décharge aux anciens administrateurs de Secuur SCRL pour leur mandat exercé au sein de Secuur SCRL pendant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 28 février 2011, soit la date à laquelle l'assemblée générale de Secuur SCRL a constaté la dissolution de plein droit de Secuur SCRL et a nommé des liquidateurs.
11. Proposition de donner décharge aux anciens liquidateurs de Secuur SCRL (en liquidation) pour l'exercice de leur mandat au sein de Secuur SCRL pendant la période allant du 28 février 2011 au 27 avril 2011, soit la date de la fusion par acquisition de Secuur SCRL (en liquidation) par KBC Bank SA.
12. Proposition de donner décharge au commissaire de Secuur SCRL pour l'exercice de son mandat pendant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 27 avril 2011, date de la fusion par acquisition de Secuur SCRL par KBC Bank SA.
13. Nominations statutaires
 - a. Proposition de renommer Monsieur Danny De Raymaeker comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.
 - b. Proposition de nommer Monsieur Daniel Falque comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, pour succéder à Monsieur Jan Vanhevel, démissionnaire à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire.
 - c. Proposition de nommer Monsieur Alain Bostoën comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.
 - d. Proposition de nommer Monsieur Frank Donck comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.
 - e. Proposition de nommer Monsieur Lode Morlion comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.
 - f. Proposition de nommer Monsieur Theodoros Roussis comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.
 - g. Proposition de nommer Monsieur Alain Tytgadt comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.
 - h. Proposition de nommer Madame Ghislaine Van Kerckhove comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.
 - i. Proposition de nommer Monsieur Philippe Vlerick comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.
 - j. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Pierre Konings de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire.

- k. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Walter Nonneman de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire.
- l. Prise de connaissance de la démission de Madame Marita Orlent-Heyvaert de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire.
- m. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Gustaaf Sap de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire.
- n. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Guido Van Oevelen de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire.
- o. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Patrick Vanden Avenne de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire.
- p. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Dirk Wauters de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire.
- q. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Jean-Pierre Depaemelaere de son poste d'administrateur indépendant, à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire.

14. Tour de table

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Proposition de remplacer l'article 19, premier alinéa des statuts par le texte suivant : 'L'Assemblée générale peut octroyer aux administrateurs des rémunérations fixes et des jetons de présence, à imputer sur les frais généraux.'
2. A la condition suspensive que la proposition reprise au point précédent de l'ordre du jour soit approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire, proposition visant à supprimer l'article 37, point 2 d) des statuts, portant sur l'attribution d'une partie du bénéfice net aux administrateurs.

Conformément à l'article 27 des statuts, les porteurs d'obligations nominatives doivent, au moins quatre jours ouvrables avant les Assemblées générales, c'est-à-dire au plus tard le jeudi 19 avril 2012, notifier par écrit au siège social leur intention de prendre part aux Assemblées générales avec voix consultative.

Les détenteurs d'obligations dématérialisées désireux d'être admis aux Assemblées générales avec voix consultative doivent, dans le même délai, déposer au siège social une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation, constatant l'indisponibilité des obligations jusqu'à la date des l'Assemblées générales.

Les détenteurs d'obligations au porteur souhaitant assister aux Assemblées générales avec voix consultative sont tenus de déposer, dans le même délai, leurs titres au siège social de KBC Bank SA. Les obligations au porteur seront déposées sur un compte et ne seront plus restituées sous forme matérielle.

Pour éviter toute confusion, nous attirons votre attention sur le fait que la présente convocation concerne KBC Bank SA, dont les actions ne sont pas distribuées au public. Cette publication est justifiée uniquement par le souci du respect des obligations légales.

La convocation à l'Assemblée générale ordinaire et à l'Assemblée générale extraordinaire de KBC Groupe SA, qui se tiendront le 3 mai 2012, fait l'objet d'une publication séparée.

Le Conseil d'administration